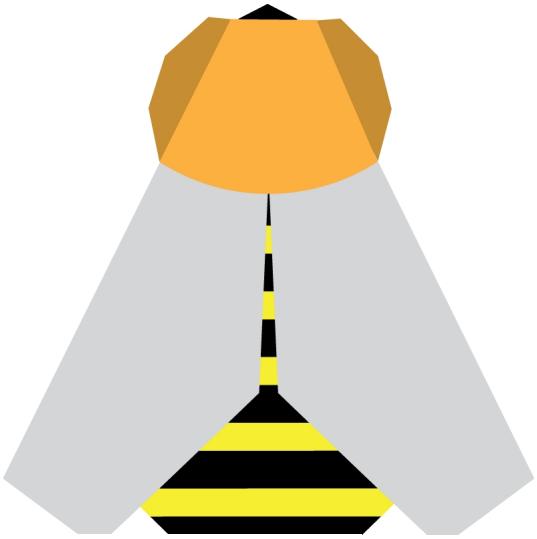
Le JUBILE

Samedi 23 juin 2018 - Parc du Lycée de Cibeins

4 Chefs - 4 Orchestres d'Harmonie





Jean-Yves BERNARDIN | Philippe CONSTANT | Vincent LAIBE | THIBAUT PERRON

plus de 130 musiciens, ensemble pour célébrer 25 années au service de la Musique

Après 25 ans passés à la tête de l'Orchestre d'harmonie de Trévoux, Jean-Yves a

estimé que le moment était venu de laisser voler son Orchestre de ses propres ailes, pour lui permettre de continuer à évoluer et à progresser avec un chef qui, comme lui, saura lui apporter l'envie et le plaisir de jouer ensemble. 25 années à construire et nourrir un bel orchestre amateur de plus de 50 musiciens, qu'il a désormais rejoint dans les rangs des clarinettes basses. Ce concert se veut un moment de plaisir simple pour des musiciens et des spectateurs qui aiment la musique d'ensemble, qui ont le goût de la rigueur, du travail bien fait et de toutes les valeurs qui y sont associées. Jouer de la musique dans un ensemble c'est, certes, maîtriser son propre instrument et se faire plaisir, mais c'est aussi jouer avec et pour les autres musiciens, valeurs de partage toujours mises en avant tout au long de ces 25 années.

Les Chefs qui participent à ce Jubilé sont dans le même moule, lorsque l'idée de créer le Jubilé a vu le jour, leur participation était évidente, et la seule question a été : « quand ? ».

Nous soutenir dans l'organisation de ce grand évèvement :

DEVENEZ SPONSOR

Encart publicitaire à l'intérieur du programme (format A5 distribué à tous les musiciens et spectateurs) 8 sponsors maximum par page Publicité 1/8è de page : 50€

Publicité 1/4 de page : 90€
Publicité 1/2 page : 160€
Publicité page entière : 300€

DEVENEZ PARTENAIRE

Logo et coordonnées sur une affiche dédiée (format A3 à l'éntrée du concert et à la buvette) 6 partenaires maximum par page 1/6 de page :

1/3 de page : 180€

DEVENEZ MECENE

Réduction d'impôt de 60 % du montant des versements pris dans la limite de 0,5% du CA.

Logo sur l'affiche officiel du concert (à partir de 400€)

Reçu fiscal au titre de l'art. 238Bis du CGI quel qu'en soit le montant

Mécénat financier ou Mécénat en nature (mise à disposition de matériel, fourniture de marchandises, mise à disposition de personnel)

PLUS D'INFORMATION : PDF